



HAL
open science

Compétition franco-britannique, rivalité culturelle et mobilisation missionnaire dans l’océan Indien (1815-1939)

Claude Prudhomme

► **To cite this version:**

Claude Prudhomme. Compétition franco-britannique, rivalité culturelle et mobilisation missionnaire dans l’océan Indien (1815-1939). *Revue historique de l’océan Indien*, 2011, France/Grande-Bretagne dans l’océan Indien (XVIIe-XXIe siècles). De la rivalité à l’alliance, 7, pp.23-44. hal-03419179

HAL Id: hal-03419179

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419179>

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compétition franco-britannique, rivalité culturelle et mobilisation missionnaire dans l'océan Indien (1815-1939)

Claude Prudhomme
Université Lumière – Lyon 2
LARHRA

Le Sud-Ouest de l'océan Indien est caractérisé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle par une âpre compétition entre les missions protestantes et catholiques dont Madagascar est le centre névralgique. Dans un contexte international où la confusion des intérêts confessionnels et nationaux aboutit à l'assimilation des missions protestantes aux intérêts britanniques et celle des missions catholiques aux intérêts français, le phénomène n'est cependant pas propre à cette région. Au milieu des années 1830, à Tahiti, l'affaire Pritchard constitue un premier épisode retentissant de cette rivalité. George Pritchard (1796-1883), missionnaire anglais de la *London Missionary Society* installé à Tahiti depuis 1824, devenu consul du Royaume-Uni en 1837, passe pour jouir d'une grande influence sur la reine Pomaré IV. En 1834, les missionnaires catholiques français commencent l'évangélisation de l'Océanie. Leur arrivée est dénoncée par le représentant britannique qui obtient de la reine en 1836 leur expulsion. Ce geste sert de prétexte à une intervention de la France qui impose son Protectorat sur l'île de Tahiti en 1842. Pritchard, accusé d'avoir suscité des troubles, est arrêté, puis expulsé en mars 1844. L'affaire suscite en Grande-Bretagne un mouvement d'opinion contre la France et des appels à défendre la reine Pomaré. Pour éviter le conflit, Guizot, premier ministre anglophile de Louis-Philippe, en est réduit à promettre de verser une indemnité⁴⁰.

Le Liban fournit une seconde occasion d'affrontement. Les missions catholiques y reçoivent l'appui du Quai d'Orsay en réaction à l'implantation de missions protestantes soutenues par l'Angleterre à Beyrouth. « L'inquiétude face aux succès remportés par les 'biblistes' revient ainsi, comme un leitmotiv, aussi bien dans les rapports des diplomates français que dans les lettres des missionnaires tout au long des années 1830-1850 »⁴¹.

La confusion des fidélités se déplace à partir des années 1880 vers l'Afrique et connaît un autre abcès de fixation autour de la lutte pour convertir le *kabaka* (souverain) d'Ouganda dans l'Afrique des Grands lacs. L'objectif initial des Pères blancs du cardinal Lavignerie n'est pas de coloniser la région, mais d'y établir un royaume chrétien grâce au baptême du souverain local, le *kabaka* Mutesa. Mais la quête de financements et de

40 « Pritchard, George (1796–1883) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004 (édition en ligne).

41 Yann Bourat, *Naissance d'une relation privilégiée dans l'Orient ottoman : le rapprochement entre la France et les Maronites du Liban (1831-1865)*, thèse de doctorat sous la direction de Marc Agostino, Bordeaux, 2011, p. 1130.

protections pousse les missions catholiques à rechercher l'appui de Léopold II, puis des puissances coloniales, et finalement à nouer des alliances qui les lient aux adversaires de la Grande-Bretagne, au point que la population locale qualifie bientôt les catholiques de *bafransa* et les protestants de *bainglesa*⁴².

La compétition politico-religieuse dans le sud-ouest de l'océan Indien n'est donc pas exceptionnelle. Elle comporte néanmoins des traits spécifiques qui tiennent à l'ancienneté de la présence coloniale européenne et surtout à l'importance du contrôle des routes maritimes vers les Indes et l'Extrême-Orient. La convergence, au moins provisoire, des stratégies économiques, politiques et religieuses, incite hommes politiques, entrepreneurs et missionnaires à s'associer en vue de l'accès à de nouveaux territoires. La majorité d'entre eux, à l'image du lobby réunionnais qui pousse à la colonisation de Madagascar, adhèrent à une vision pour laquelle l'Etat a le devoir de protéger ses commerçants et ses missionnaires nationaux. Mais le cas de l'océan Indien est aussi un excellent révélateur des différences qui s'affirment au cours du XIX^e siècle dans la prise en compte des intérêts missionnaires entre une Grande-Bretagne maîtresse des mers et une France vouée à jouer le second rôle et à chercher des substituts à son infériorité militaire et économique.

1. L'océan Indien *mare nostrum* britannique

La fin des guerres napoléoniennes consacre la suprématie navale et commerciale de la Grande-Bretagne dans l'océan Indien⁴³. Maîtresse des Indes, puis de Ceylan (1796), elle contrôle désormais toutes les routes qui mènent dans l'océan Indien vers les ports de Bombay, Madras ou Calcutta et dispose de bases navales dans les trois ports indiens et les deux ports de Ceylan (Trincomalee et Colombo). L'occupation du Cap (1795/1806), à la faveur du passage des Provinces-Unies dans le domaine français, transformé à son tour en base navale, inaugure une longue phase de conquêtes britanniques en Afrique australe. Elle conduit Londres à enlever Durban aux Afrikaners (1824) et à consolider sa domination sur la façade africaine de l'océan Indien. Dans le même temps, la conquête de l'île de France (1810), des Seychelles (1794), l'occupation de l'île Bonaparte, symbolisent la mainmise britannique sur les océans. En 1815, la restitution à la France de l'île, redevenue Bourbon, ne change rien au rapport de forces. Vaincue sur mer, en Inde comme dans les Mascareignes, la France est désormais réduite à jouer les seconds rôles en cette première moitié du XIX^e siècle. Elle assiste, sans pouvoir s'y opposer, à la pénétration des missionnaires protestants de la LMS à Madagascar, avec le soutien du gouverneur Farquhar à l'île Maurice,

42 Henri Médard, *Le royaume du Buganda au XIX^e siècle*, Paris, Karthala, 2007, et « La naissance et le déclin des partis politiques et religieux en Ouganda 1887-2002 », *Afrique & histoire*, 2003/1 Vol. 1, p. 139-167.

43 Deux synthèses récentes : Marshall P. J., *The Cambridge Illustrated History of the British Empire*, Cambridge, 1996, Oxford ; *History of the British Empire, Tome III, The nineteenth century*, ed. by Andrew Porter, Oxford, 1999.

alors que les missionnaires catholiques sont tenus à l'écart de la grande île, tout juste tolérés dans les petites îles de Sainte-Marie et Nosy Be⁴⁴.

Le triomphe britannique apparaît total à l'échelle de l'ensemble de l'océan Indien. L'observation des cartes dressées par les atlas historiques permet de comprendre comment la stratégie britannique, sans avoir été programmée, n'en a pas moins conduit à une domination incontestée sur les mers⁴⁵. L'enchaînement des conquêtes semble se dérouler partout selon le même schéma. Des interventions locales pour défendre des intérêts particuliers entraînent, dans un second temps, l'occupation durable des ports, notamment indiens, dans un but commercial (Calcutta, Madras, Bombay). Il s'en suit la construction d'un périmètre de sécurité autour des ports, qui justifie la conquête de l'intérieur des territoires (en commençant par le delta du Gange et le Bengale). Cette politique aboutit à la prise de contrôle d'immenses territoires regroupés au sein de l'Empire des Indes. Elle est répétée ensuite à l'est avec l'occupation progressive de l'Australie, puis à partir de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, mais aussi les interventions croissantes en Afrique australe, et scande la marche triomphale des Britanniques. Le dispositif est renforcé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle par la mise sous tutelle d'une partie de l'Afrique orientale avec la colonisation du Kenya (*British East Africa*, 1888) et de Zanzibar (1890). Il est complété dans les mêmes années 1880 par la mainmise sur la nouvelle route des Indes grâce au contrôle du canal de Suez, à la domination de l'Égypte et l'occupation des points stratégiques (Aden depuis 1839, l'île de Perim en 1858 et Socotra en 1886).

La France a tenté sous le Second Empire de contester cette domination écrasante en nouant des relations diplomatiques avec les forces hostiles à la domination britannique. Elle s'appuie sur son alliance avec les khédives ou vice-rois d'Égypte pour obtenir le percement du canal de Suez inauguré en 1869 en présence de l'impératrice Eugénie. Elle peut espérer à ce moment que le rapport de forces favorable aux Britanniques (et à leurs missionnaires) s'inverse à Madagascar avec l'arrivée sur le trône merina de Radama II en 1861. Mais l'assassinat de Radama II en 1863 clôt provisoirement l'aventure tandis que les enjeux stratégiques se déplacent vers l'Égypte, où le gouvernement de Disraeli agit pour reprendre l'avantage à partir de 1876. Une intervention armée signe le triomphe du lobby anglo-égyptien dirigé par Lord Cromer. Elle double en 1882 la prise de contrôle financière de la compagnie chargée de gérer le canal de Suez par une occupation militaire. Désormais rejetée aux marges de la Méditerranée orientale, la France peut, au mieux, s'appuyer sur ses alliés chrétiens de Syrie

44 Vincent Huygues-Belrose, *Les premiers missionnaires protestants de Madagascar (1795-1827)*, Paris, INALCO-Karthala, 2001.

45 Consulter Nigel Dalziel, The Penguin, *Historical Atlas of the British Empire*, London, 2006.

et du Mont-Liban dont elle s'est posée en protectrice lors de la révolte druse de 1860.

Réduite à mener des opérations locales sur des territoires sans importance majeure, la France de la III^e République ne renonce pas être présente dans l'océan Indien. Elle se tourne dans les années 1860 vers les Comores et la côte des Somalis et entend faire de Djibouti un port appelé à remplir une fonction commerciale et militaire⁴⁶. Ce sont cependant de maigres lots de consolation au regard des acquisitions britanniques. Madagascar constitue finalement le seul territoire prometteur disponible pour une exploitation rentable et une éventuelle colonisation. Le lobby réunionnais, qui pousse à sa conquête, voit enfin son rêve se réaliser en 1885, puis en 1895-1896, au moment où l'Égypte échappe à la France. Mais le renoncement britannique à défendre ses positions à Madagascar ne traduit pas un quelconque recul britannique. Il est la conséquence logique d'une politique étrangère subordonnée à la maîtrise des routes qui conduisent aux Indes et en Australasie. Dès lors que la route de Suez conduit à passer plus au nord, Madagascar a perdu son intérêt stratégique. Et la réussite de l'Entente cordiale mérite des gestes de bonne volonté qui flattent l'amour propre du nouvel allié sans affecter la domination britannique. L'installation à Maurice suffit à cette dernière grâce à Port-Louis qui constitue la meilleure escale régionale sur la route du Cap vers l'Inde ou l'Australie.

La colonisation de Madagascar par la France en 1896 n'a donc pas affaibli la domination de l'océan Indien au profit de l'empire britannique. L'ébauche d'un rapprochement diplomatique, puis la consolidation de l'alliance au début du XX^e siècle, éloignent le risque de faire de l'île rouge une éventuelle menace française contre les possessions coloniales britanniques. Il faudra les circonstances de la Deuxième Guerre mondiale et la menace d'une intervention japonaise pour refaire de Madagascar et des Mascareignes un enjeu militaire qui justifie en 1942 une intervention britannique à Madagascar et à La Réunion.

Mis à part cet épisode, l'océan Indien est resté pendant plus d'un siècle et demi un espace entièrement contrôlé par la Grande-Bretagne. Sa domination militaire se traduit par l'édification d'un réseau de bases navales et la pose de câbles télégraphiques transcontinentaux qui lui assurent « un véritable monopole commercial et une terrible supériorité stratégique ou diplomatique ». Elle est mise au service de flux commerciaux et financiers en forte croissance, mais aussi de migrations organisées ou encouragées au sein de l'empire britannique pour fournir la main d'œuvre bon marché et réputée plus docile dont ont besoin les plantations et les grands travaux.

L'océan Indien est ainsi devenu le cœur du système impérial britannique à la veille de la Première Guerre mondiale. En 1914, l'Afrique australe, l'Empire des Indes et les dominions d'Australie et Nouvelle-Zélande totalisent 70 % des exportations britanniques à destination de l'empire et 64

46 Cf. les travaux de Colette Dubois, dont *Djibouti (1886-1967) : héritage ou frustration ?* Paris, L'Harmattan, 1997.

% des importations de l'empire vers la Grande-Bretagne. Et le commerce de la métropole avec l'empire n'est pas un simple appoint pour l'économie britannique. Les exportations pèsent pour 35 % et les importations pour 25 % du commerce total, des chiffres sans commune mesure avec la part minime du commerce colonial dans un commerce français qui pèse lui-même beaucoup moins.

La démonstration est tout aussi convaincante quand on examine les flux de capitaux et de main d'œuvre. Si le Canada occupe la première place en 1914 avec 576 millions de livres investis, l'Inde, l'Australie, l'Afrique australe et l'Afrique orientale britannique comptent pour 1173 millions de livres. Dans un espace voué à la liberté des échanges, la libre circulation des capitaux s'accompagne de celle de la main d'œuvre. Elle conduit près de 2,5 millions de personnes à quitter des îles britanniques pour peupler les dominions et stimule le transport de la main d'œuvre asiatique, essentiellement indienne, sous contrat (*Indian indenture system*), puis réputée libre, à destination des plantations de Ceylan, des Mascareignes, du Natal et du Kenya⁴⁷.

	Engagés	Travailleurs libres d'engagement
Maurice 1834-1910	455 187	
Réunion 1841-1882	74 854	
Afrique orientale 1895-1922	39 437	
Natal 1860-1911	152 932	
Afrique orientale 1895-1922	39 437	
Ceylan 1843-1924		2 321 000
Malaisie 1844-1910	130 000	1 624 000
Birmanie 1852-1924		1 164 000

Source : *The Oxford History...*
p. 91

La supériorité de la puissance britannique dans l'océan Indien est donc écrasante dans tous les domaines. Les experts civils et militaires doivent en convenir, non sans amertume : « L'océan Indien occupe une position centrale entre le Pacifique et l'Atlantique, à portée des plus riches contrées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie. Il enveloppe les Indes, le foyer des ressources de l'Angleterre et la base de cette puissance dans l'Orient et mène

47 H. Tinker, *A New System of Slavery: The Export of Indian Labour Overseas 1820-1920*, Oxford University Press, London, 1974.

à l'Australie, dont la position sur le flanc de l'Asie offre de nombreux points d'analogie avec celle de l'Angleterre sur le flanc de l'Europe. Le seul défaut de cette colonie est de n'être pas encore suffisamment organisée pour devenir la deuxième base territoriale britannique. Toutes les entrées de l'océan Indien sont aux mains des Anglais : Maurice et le Cap en sont les portes sud-ouest ; Aden, la porte nord-ouest ; Singapour et Hong-Kong, King's George-Sound commandent les débouchés de l'est et du sud-est »⁴⁸.

Un tel rapport de forces ne laisse qu'une faible marge de manœuvre aux puissances qui tentent de prendre pied dans la région. Elles sont réduites à occuper des sous-ensembles régionaux, tel le Tanganyika par l'Allemagne, ou La Réunion, les Comores, Djibouti et Madagascar par la France.

Incapable de rivaliser sur le terrain des conquêtes territoriales et dans le domaine des affaires, la France n'a pourtant jamais renoncé à ses ambitions dans l'océan Indien. L'évocation nostalgique de l'Inde au temps de Dupleix entretient chez certaines élites la nostalgie d'une puissance perdue mais qu'on veut croire propre à ressusciter sous d'autres formes et en d'autres lieux. On assiste, dans les années 1880-1900, puis dans les années 1920 (sous l'impulsion d'Alfred Martineau⁴⁹) à une floraison de travaux historiques qui célèbrent en Dupleix le fondateur incompris d'un empire éphémère. Mais la célébration de la grandeur perdue et des événements qui ont fait la gloire de la marine française, très présente à l'exposition universelle de 1900, ne saurait masquer la réalité⁵⁰. La brochure consacrée en 1921 aux Etablissements de l'Inde dans un ouvrage destiné à présenter aux hommes d'affaires « notre domaine colonial », juge sévèrement les confettis indiens et suggère leur abandon ou plutôt leur échange. Cinq comptoirs, huit loges, dont l'une, celle de Calicut, « ne possède qu'un seul habitant ». « Enclavés en territoire britannique, impuissants à avoir une vie économique,

48 *La puissance maritime de l'Angleterre* par P. C., Berger-Levrault, 1887, p. 34-35.

49 Alfred Martineau (1859-1945) est un archiviste paléographe (promotion 1883). Rapidement il se laisse tenter par la vie politique. Il est élu aux élections de 1889 député du XIXe arrondissement. Il s'intéresse à la naturalisation et au service militaire des indigènes musulmans en Algérie. Il s'élève contre la politique au Soudan. En 1893, il est élu au conseil supérieur des colonies comme délégué de Nossi Bé. Il se rend à Madagascar et prône un protectorat sur l'île. Nommé dans le corps des directeurs de l'Intérieur au ministère des colonies en 1896, il embarque pour la Nouvelle-Calédonie. Il s'entend mal avec le gouverneur Feuillet. Il rentre en France en 1898. En 1899, il est chargé de l'administration de la Côte française des Somalis. Pendant son gouvernement, la paix règne. Il rentre en 1900. En 1902 il est nommé gouverneur de Mayotte qu'il quitte en 1904. En 1907, il est nommé lieutenant gouverneur du Gabon, et en 1910 gouverneur de l'Inde. Sa vocation d'historien se réveille alors : il fonde la Société d'histoire de l'Inde française et celle de l'histoire des Colonies. Il quittera définitivement les Etablissements en 1918. Admis à la retraite en 1921, il est nommé à la chaire d'histoire coloniale du collège de France. D'après le Répertoire numérique dactylographié par A. M. Bellair, 2 p. au C.A.O.M. : <http://caom.archivesnationales.culture.gouv.fr>.

50 *Exposition universelle de 1900*. Publications de la Commission chargée de préparer la participation du ministère des colonies. Les Colonies françaises, Paris, A. Challamel, 1900-1901. Extrait de la table des matières : La lutte contre l'Angleterre dans l'océan Indien: la mission du général Decaen ; les projets contre l'Inde en 1805 ; le projet indien en 1807 ; la chute de l'Île-de-France : Sylvain Roux à Madagascar. 4° Le projet contre l'Inde en 1811. 5° Le traité de Paris et l'acte final de Vienne...

les Etablissements français de l'Inde n'ajoutent rien à la grandeur et à la puissance de notre empire colonial. Ils sont considérés souvent comme une monnaie d'échange grâce à laquelle nous pourrions acquérir de l'Angleterre des territoires d'une plus grande valeur pratique. Des considérations sentimentales ont fait jusqu'à présent obstacle à la réalisation de pareils trocs »⁵¹. Quelques mois plus tard la conférence de Washington consacrait la fin des ambitions navales françaises à l'échelle du monde⁵².

La dissipation du rêve indien conduit la France à concentrer ses efforts sur quelques possessions coloniales nouvellement acquises. C'est le cas de Djibouti, « un point stratégique commercial très précieux pour les maîtres de l'Indochine et de Madagascar ». La vieille colonie de La Réunion est objet de discours flatteurs qui cachent la faiblesse des efforts pour sa mise en valeur. « Possession précieuse par ses souvenirs historiques, précieuse pour le patriotisme de sa population qui a fourni à la France des hommes d'une grande valeur, précieuse enfin par ses richesses agricoles »⁵³. Mais c'est désormais Madagascar qui est au centre de la propagande coloniale. « Des terres fertiles, un troupeau fort nombreux, un sous-sol très riche, des forêts, un climat généralement salubre, une population paisible, intelligente, et prompte à s'adapter », Madagascar semble promise à un avenir prospère à condition de remédier à son déficit en population indigène et coloniale⁵⁴.

Djibouti-La Réunion-Madagascar (les Comores sont à peine citées) : ces trois territoires ne sont pas sans importance. Pourtant, ils ne pèsent guère en comparaison des colonies britanniques dans l'océan Indien, avec les dizaines de millions d'habitants qui peuplent l'Empire des Indes et l'Union sud-Africaine. Ils peinent aussi à susciter les investissements de la métropole. La France ne saurait donc s'en tenir à la mise en valeur de ces petits territoires dispersés si elle entend mener une grande politique internationale et tenir son rang de grande puissance. Il lui faut se tourner vers d'autres formes de présence pour exercer une influence au sein même de l'empire britannique dominant.

Les velléités d'une grande politique maritime sont réactivées par les desseins coloniaux de Jules Ferry. Ils se heurtent à la faiblesse des moyens. Les projets de modernisation et de renforcement de la flotte n'empêchent pas la présence navale française dans l'océan Indien de rester symbolique. Les débats parlementaires donnent l'image d'une flotte vétuste et inutile. La préparation de l'intervention militaire à Madagascar oblige à improviser pour renforcer la division navale de l'océan Indien qui se compose de deux

51 Robert Doucet, *Les colonies françaises. Leur avenir économique. Leur mise en valeur*, Paris, 1921, édit. de la Banque coloniale d'Études et d'Entreprises mutuelles, p. 87.

52 « Le traité de Washington nous a exclu du rang de grande puissance que se sont réservés l'Angleterre, le Japon et les États-Unis d'Amérique », in Maurice Rondet-Saint, « L'idée maritime et l'opinion », *Revue des questions coloniales et maritimes*, 1928, n° 5, p. 66.

53 *Ibid.* p. 83.

54 *Ibid.* p. 71.

croiseurs, deux avisos, trois canonnières, deux avisos-transports, un transport-hôpital et un ponton. Dès 1896, le budget prévoit une réduction des effectifs et l'impossibilité à mobiliser les ressources nécessaires à une politique ambitieuse. La comparaison avec les forces navales britanniques est particulièrement cruelle. La conquête de Madagascar a confirmé l'impréparation de l'armée, aggravée par l'incapacité à coordonner l'action des ministères de la Marine et de la Guerre. Au final, la colonisation de la grande île est loin d'être le succès proclamé par la propagande coloniale. Elle a révélé les limites des capacités militaires dans l'océan Indien et ancré un peu plus l'idée que la diplomatie française ne peut pas compter sur la force des armes.

2. Le protectorat des missions comme arme diplomatique

Vaincue sur le terrain de la puissance militaire et économique, la France est contrainte de valoriser d'autres instruments pour relayer son influence dans l'océan Indien. C'est ainsi que la III^{ème} République laïque en vient à découvrir à son tour les vertus d'une tradition diplomatique qui a permis à la France de se poser depuis François I^{er} en défenseur des intérêts catholiques au Levant et en Méditerranée.

Les interventions des Etats pour obtenir la liberté religieuse et exiger la protection des missionnaires se multiplient dans le derniers tiers du XIX^e siècle, à propos de l'Orient proche ou lointain, de l'Afrique et de l'Océanie. Jeunes nations et vieilles puissances découvrent ou redécouvrent les avantages politiques que peut fournir l'alibi de la protection religieuse. Mais cette pratique revêt dans le cas de la France une forme plus élaborée que les contemporains désignent par le terme de *protectorat*. Le protectorat religieux se distingue du protectorat politique, régime juridique reconnu dans des conventions internationales, par les modalités qu'il revêt et l'objectif qu'il vise. Il s'étend à des territoires qui ne relèvent pas juridiquement de l'autorité de l'état protecteur. Il passe par des conventions bilatérales qui engagent les deux signataires mais ignorent la papauté ; le protecteur se pose en représentant unique des missions, quelle que soit la nationalité du missionnaire. L'Etat français parle, négocie, s'engage au nom de tous les missionnaires et se pose en interlocuteur obligé des autorités locales⁵⁵.

Face à ses concurrents, la France dispose sur ce terrain d'un avantage incontestable qui tient à l'ancienneté de ses revendications et à son action passée en faveur des missions catholiques. Atout supplémentaire au XIX^e siècle, depuis les années 1830, le réveil missionnaire catholique est caractérisé par une forte prépondérance des congrégations religieuses d'origine française et des missionnaires, hommes ou femmes, de nationalité française. Selon une estimation établie par un ecclésiastique alsacien, M. Kannengieser, et reprise par l'ambassade de France près le Saint-Siège en

55 « Le Saint-Siège et le protectorat des missions en Chine (XIXe-XXe siècles) », in *La question religieuse dans l'empire colonial français*, sous la direction de P. Morlat, Les Indes Savantes, 2003, p. 103-124.

1901, la France peut revendiquer à cette date trente-huit congrégations missionnaires masculines pour un total de 7 400 religieux, prêtres ou frères, auxquels s'ajoutent environ 8 500 religieuses⁵⁶. Le père Piolet, jésuite qui s'est spécialisé dans la promotion des missions et de leur contribution à la grandeur française, aboutit, pour l'Exposition de 1900, à des chiffres légèrement supérieurs, avec 4 100 religieux et plus de 10 000 religieuses⁵⁷. Si ces dénombrements confondent, à tort, présence hors de France et participation effective à la mission extérieure, ils montrent néanmoins la prépondérance dans le catholicisme des missionnaires français : ils représentent avant 1914 environ un tiers de l'effectif masculin total et deux tiers de l'effectif féminin. Complété par une mobilisation efficace des fidèles, le mouvement missionnaire français a donné naissance à de puissants réseaux internationaux qui mettent en synergie l'appui spirituel, matériel (par les financements) et humain (par le recrutement). Situation de plus en plus exceptionnelle dans le catholicisme de la deuxième moitié du XIX^e siècle, des laïques français gèrent même jusqu'en 1922 la plus importante association en matière de collecte des aumônes destinées aux missions catholiques dans le monde, l'Oeuvre de la Propagation de la foi, fondée à Lyon en 1822⁵⁸. La contribution des catholiques français aux différentes associations d'aide aux missions représente, en 1914, plus de la moitié des recettes avant que la Première Guerre mondiale ne profite au dollar et ne donne l'avantage aux dons des catholiques américains jusqu'à la crise économique de 1929.

Convaincu de pouvoir s'appuyer sur cette armée pacifique de missionnaires qui assure par ses œuvres scolaires et sociales une présence française là où les représentants du commerce ou de la puissance publique sont quasiment absents, le Quai d'Orsay se montre un défenseur acharné du protectorat des missions catholiques. Il le décrit comme une fonction immuable et indissociable de la place de la France dans le monde. « Il est facile de concevoir les bénéfices que notre action dans le monde retire de ces milliers de missionnaires des deux sexes qui, de l'avis unanime de nos diplomates, de nos consuls, de ses autorités militaires, de nos agents coloniaux et, ce qui n'est pas moins caractéristique, de nos concurrents,

56 Arch. M.A.E. Paris, N. S. Saint-Siège, vol. 18, f. 36-58. Rapport au Ministre rédigé par M. de Navenne, 7 janvier 1901.

57 *Exposition universelle de 1900. Rapport sur les Missions Catholiques Françaises dressé au nom du Comité d'organisation de l'Exposition des missions* par J. B. Piolet, s.j., Paris, Téqui, 1900. Le père Piolet (1855-1930) est l'infatigable propagandiste de la cause missionnaire et de la vocation catholique de la plus grande France. Outre plusieurs ouvrages en faveur des missions à Madagascar et de l'émigration française aux colonies, il dirige un ensemble monumental en 6 volumes in-8°, abondamment illustré, *Les Missions Catholiques françaises au XIXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1901-1903.

58 Richard Drevet, *Laïques de France et missions catholiques au XIXe siècle : L'oeuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)*, Thèse d'Histoire, Université Lumière Lyon 2, 2002.

s'emploient avec une ardeur égale à défendre la cause de la France en même temps que celle de la Religion »⁵⁹.

L'arrivée au pouvoir des républicains anticléricaux, puis des radicaux, ne modifie pas la fameuse ligne tracée par Gambetta devant les députés en 1876 et souvent réaffirmée par la suite, y compris par Clemenceau : « On a beau être libre penseur, on ne peut méconnaître que ce serait une politique détestable de ne pas tenir un très grand compte dans les relations de la France avec l'extérieur, de ce que j'appelle l'histoire et les traditions diplomatiques du pays, la clientèle catholique de la France dans le monde »⁶⁰.

Au nom de cette tradition, la France marque son souci permanent de préserver dans un immense Orient, qui commence à l'est de la Méditerranée et s'étend jusqu'en Chine et au Japon, « ses droits historiques ». Elle s'attache d'abord à les défendre dans l'Empire ottoman quand ils sont menacés, au lendemain de la défaite de 1870. Elle s'oppose aux tentatives de l'Allemagne pour faire échapper les sujets et les établissements catholiques allemands en Egypte au protectorat français (1875). A la demande de l'Allemagne et de l'Italie, elle se voit contrainte d'accepter au Congrès de Berlin (1878) la reconnaissance aux autres puissances d'un droit identique de protection des chrétiens. Elle réussit néanmoins à faire inscrire dans l'accord final que ses droits antérieurs sont « réservés », sans que l'on sache comment peuvent fonctionner sur le terrain ces protectorats croisés.

Mais la meilleure défense étant l'offensive, le Quai d'Orsay s'efforce aussi d'étendre le domaine géographique concerné par le protectorat à l'océan Indien et à l'Asie. L'ouverture de l'Asie orientale lui donne l'occasion d'y ajouter les missions de Chine, du Japon ou de Corée. Durant toute la troisième République, le Quai d'Orsay se tient informé des situations locales avec beaucoup de soin par son réseau de consuls. Jusqu'à la rupture des relations diplomatiques de 1904, il donne des consignes très strictes à l'ambassadeur près le Saint-Siège pour que soit respecté à la lettre le protectorat revendiqué.

3. La défense des intérêts catholiques dans l'océan Indien

Cette ligne politique trouve dans l'océan Indien un terrain privilégié pour sa mise en œuvre. La première opportunité offerte à la France de s'appuyer sur les missions pour exercer son influence politique se présente à partir des années 1840, avec plusieurs projets d'implantation sur la côte orientale de l'Afrique, dont les archives de la Propagande à Rome conservent la trace. La demande de main d'œuvre pousse en 1858 le baron de Kermoäl, un commerçant spécialisé dans le trafic d'engagés, à tenter d'obtenir le titre de vice-consul du Saint-Siège pour La Réunion et la côte orientale d'Afrique. Mais c'est l'essai de mission sur la côte africaine, tenté en 1860 par le

59 Arch. M.A.E. Paris, N. S. Saint-Siège, Enquête sur les missions, *op. cit.*, 1901, vol. 18, f. 44r.

60 Cité par Charles-Robert Ageron, « Gambetta et la reprise de l'expansion coloniale », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n° 2, p. 196.

second évêque de La Réunion, M^{gr} Maupoint, qui résume le mieux la convergence des stratégies. Le 30 novembre 1860, le vicaire général Fava conduit la première mission destinée à s'établir à Zanguebar⁶¹. Elle embarque sur le navire *La Somme*, commandé par M. de Langle, chef des stations navales de la côte orientale. Si les justifications données par l'évêque sont d'ordre religieux, elles justifient l'urgence de la mission par la perspective inéluctable d'une prochaine colonisation européenne et le « projet avancé de percement de l'isthme de Suez ». Très vite, les résistances locales dissipent l'illusion de conversions à Zanzibar et les regards se reportent vers Bagamoyo, principal port et centre de la traite sur la côte africaine. Confiée aux Spiritains, la mission de Bagamoyo reçoit l'appui du consul de France qui obtient une intervention militaire du sultan de Zanguebar pour protéger la mission. L'arrivée des Allemands, qui en font leur premier quartier général en 1891, dissipe définitivement l'hypothèse d'une colonisation par la France.

La priorité est donnée dans les années 1880 à Madagascar⁶². Si les premiers essais de mission ont été tentés de manière autonome, et ont échoué, l'alliance qui se noue entre Napoléon III et l'Eglise catholique jusqu'au début des années 1860 apporte aux projets missionnaires dans l'océan Indien l'appui de la diplomatie et de la flotte françaises. Cette histoire a été suffisamment traitée pour qu'elle ne soit pas reprise ici. La constitution d'un lobby en faveur de la conquête, autour de François de Mahy et des notables réunionnais, constitue un cas d'école de la collaboration qui se noue pour un temps entre le monde de la politique, du commerce et de la mission, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'histoire manuscrite de la Mission, rédigée en 1876 par un jésuite français, affiche sans complexe la dimension politique et nationale de la mission jésuite. « Le but des missionnaires est avant tout de convertir au catholicisme des millions d'âmes païennes ou déjà baptisées par les méthodistes anglais. Mais là comme dans les régions indiennes, le catholicisme représente la France et le méthodisme l'Angleterre. Aussi nos missionnaires catholiques soutiennent en réalité les intérêts français à Madagascar »⁶³.

Les interventions de la diplomatie française ne s'arrêtent pas au soutien apporté pour l'implantation de nouvelles missions qualifiées de françaises, dès lors qu'elles sont dirigées par des congrégations françaises. Elles prennent aussi la forme de démarches régulières auprès de la papauté à travers l'ambassadeur près le Saint-Siège pour renforcer la position des

61 La mission se compose de deux prêtres diocésains, un chirurgien, six Filles de Marie, un mécanicien, un forgeron, un menuisier et trois domestiques.

62 En témoigne par exemple, dans la Bibliothèque coloniale, les ouvrages à succès de Fernand Hue, *La France et l'Angleterre à Madagascar*, Paris, Ollendorff, 1885, et *Les Français à Madagascar*, Paris, 1886, Librairie Picard-Bernheim. Cf. Guy Jacob, *La France et Madagascar de 1880 à 1894. Aux origines d'une conquête coloniale*, Thèse de doctorat, Université Paris-IV, 1996.

63 Arch. S. J., Fonds Madagascar (F Ma) 100, « Histoire de la Mission ».

évêques missionnaires français dans les colonies britanniques de l'océan Indien. Cette politique explique les liens étroits noués avec la Société des Missions Etrangères de Paris, principale société missionnaire en Asie, y compris au temps de la lutte contre les congrégations. On voit le Quai d'Orsay multiplier les interventions pour obtenir, en 1886-1887, que le vicariat apostolique de Pondichéry soit « érigé en métropole de l'Indoustan, confié à un archevêque français, résidant à Pondichéry, qui aurait juridiction sur la presqu'île Indoue et aurait pour suffragants les trois vicariats apostoliques de Coïmbatore, de Mysore, de Maduré »⁶⁴. Si ces prétentions n'avaient aucune chance d'aboutir, elles témoignent de l'importance que le ministère des Affaires étrangères continue d'accorder à la présence missionnaire catholique, en particulier dans le monde britannique.

4. Une illusoire alternative laïque

Cette instrumentalisation réciproque repose sur un compromis fragile. Chacun des protagonistes fait appel à l'autre dans la mesure où il n'aliène pas son indépendance et y trouve de réels avantages. La colonisation de Madagascar en 1896 révèle les limites de cette collaboration. Certes, les missions catholiques profitent, pendant les premiers mois de la colonisation, du nouveau rapport de forces et peuvent entretenir l'illusion d'un appui officiel. La création d'un enseignement public, et les négociations avec les missions protestantes, viennent tempérer cet enthousiasme. Aux yeux du gouverneur Gallieni (1896-1906), la raison d'Etat n'implique pas d'accorder un avantage définitif aux missions catholiques, mais d'imposer l'autorité de l'Etat colonial. Cela suppose de rétablir l'équilibre entre les missions protestantes de la LMS, accusées de servir les intérêts britanniques, et les missions catholiques qui font profession de fidélité patriotique. Une fois cet objectif atteint, et la relève de la LMS assurée par la Mission protestante de Paris, et dès lors que les missions norvégiennes affichent leur docilité au nouveau pouvoir colonial, les missions catholiques cessent d'être avantagées⁶⁵.

Derrière cette rivalité confessionnelle et nationale, l'enjeu principal porte sur les écoles missionnaires. Les écoles protestantes bénéficient de l'ancienneté de leur implantation et passent pour promouvoir la langue malgache. Les écoles catholiques seraient au contraire favorables à l'enseignement du français⁶⁶. Mais les unes et les autres présentent pour l'administration coloniale le fâcheux inconvénient de viser d'abord la conversion de leurs élèves au lieu de donner la priorité à la formation des

64 Arch. MA.E., Rome, Saint-Siège, 1886, vol. 1083, f. 8 à 11 : Lettre du Ministre au Comte de Béhaine ambassadeur près le Saint-Siège, Paris, 4 janvier 1886.

65 Maurice Gontard, « La politique religieuse de Gallieni à Madagascar pendant les premières années de l'occupation française (1896)1905) », *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, n° 211, 1971 p. 183-214.

66 Les travaux récents incitent à nuancer cette opposition, d'autant que la congrégation romaine de la Propagande, chargée à Rome de diriger les missions, impose l'usage de la « langue indigène » pour l'enseignement religieux dans les écoles primaires.

auxiliaires indigènes destinés à servir l'œuvre coloniale française. La tension est perceptible dès la période de Gallieni. Elle se transforme en conflit ouvert avec l'arrivée d'un nouveau gouverneur en 1905. Victor Augagneur, médecin socialiste et franc-maçon, maire redouté⁶⁷ de Lyon de 1900 à 1905, arrive à l'heure de la Séparation, décidé à briser le monopole des missions chrétiennes, même si cela doit se faire au prix d'un conflit. Partisan d'une stricte exportation de la laïcité, il étend la législation scolaire métropolitaine à Madagascar, anticipe par arrêté sur la séparation multiplie les décrets d'application en 1906 et 1907. Après avoir interdit l'accès des écoles publiques aux élèves issus des écoles missionnaires, il impose l'obtention des diplômes de métropole aux enseignants et directeurs des écoles confessionnelles et interdit de faire la classe dans les édifices du culte, pratique alors largement répandue faute de locaux suffisants.

Pour conduire sa politique de laïcisation scolaire, Augagneur dispose d'un environnement favorable. Le contexte de la Séparation lui vaut de solides appuis au sein de la franc-maçonnerie, influente à Madagascar et dans le ministère des colonies. Le principal obstacle réside dans la nécessité de remplacer les écoles missionnaires par des écoles publiques. Par une heureuse coïncidence, une *Mission laïque*, imaginée par Pierre Deschamps, inspecteur à Madagascar, vient de se fonder à Paris le 8 juin 1902⁶⁸. « Il est fondé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts, sous le nom de *Mission laïque française*, une association dont le but est la propagation de l'enseignement laïque dans les colonies et à l'étranger. Le siècle social est à Paris ».

Mission laïque : le rapprochement des deux termes est inattendu mais révélateur d'un climat et d'une ambition qui correspondent très exactement au projet d'Augagneur. Contredisant le mot de Gambetta selon lequel l'anticléricisme n'est pas un article d'exportation, un groupe d'universitaires et de responsables du Ministère de l'instruction publique, désormais relayé par des administrateurs coloniaux, affiche publiquement sa volonté de mettre fin à l'alliance traditionnelle entre la politique extérieure française et les missions catholiques pour assurer la victoire définitive des idées laïques dans les colonies. Elle se distingue alors nettement de *L'Alliance française*, fondée en 1883 par l'universitaire et haut fonctionnaire Pierre Foncin, association dans laquelle un bel œcuménisme patriotique fait se côtoyer dans le Conseil d'administration hommes politiques, diplomates, hommes de lettres, écrivains et ecclésiastiques⁶⁹. Bien qu'il existe des relations étroites entre les deux directions, la *Mission laïque* affirme, dans

67 Son autoritarisme lui vaut les surnoms de « Victor-le-Glorieux », « Victor Ier », « l'Empereur » ou « César ».

68 André Thévenin, *Pierre Deschamps (1873-1958), premier missionnaire laïque*, Paris, édit. *Mission laïque*, 2002, 239 p.

69 François Chaubert, « L'Alliance française ou la diplomatie de la langue (1883-1914) », *Revue Historique*, Presses Universitaires de France, n° 632, 2004/4, p. 763-785.

l'article 3 de ses statuts, son engagement idéologique : « Dans les établissements fondés ou encouragés par la Mission, tout prosélytisme religieux est interdit. L'enseignement est approprié à l'état intellectuel, moral et social des indigènes ; il sera toujours scientifique et rationnel ».

Mais au contraire des missions chrétiennes, passées maîtresses dans l'art de mobiliser les fidèles pour obtenir leur soutien, la *Mission laïque* peine à se faire connaître auprès de l'opinion publique et à gagner sa sympathie, donc son argent, malgré l'appui des réseaux liés à la franc-maçonnerie. Les adversaires catholiques de la jeune association ne manquent d'ailleurs pas une occasion de présenter la nouvelle association comme une émanation des loges⁷⁰.

Impuissante à mobiliser à l'arrière, la *Mission laïque* ne produit pas les résultats espérés. La *Revue de l'enseignement colonial*, qui tente de populariser la *Mission laïque*, doit admettre ses difficultés à obtenir des adhésions : 1 400 adhérents à la fin de 1902 ; 3 100 en 1904. Faute d'un soutien massif, elle ne parviendra jamais à obtenir les revenus réguliers et diversifiés qui la mettraient à l'abri des aléas de la vie politique et lui permettraient de s'affranchir des intérêts français à l'étranger.

L'échec de la *Mission laïque* à se poser en alternative aux écoles missionnaires résulte d'abord de son impuissance à mobiliser l'opinion publique. Mais il s'explique aussi par son incapacité à se doter d'un projet capable de concurrencer sur le plan des idées les écoles missionnaires. La proclamation de la laïcité et de sa supériorité ne constitue pas en elle-même un programme. Pierre Deschamps avait tenté de répondre à cette question en proposant que l'école laïque négocie avec les réalités locales et respecte la culture des populations, pour leur permettre de s'accomplir dans le cadre de la laïcité. Il allait donner ultérieurement le sens de sa démarche dans le récit d'une illumination intérieure, expérimentée durant son séjour à Tananarive. Contemplant la colline située au centre de la ville, son attention se porta sur les trois édifices qui se dressaient sur son sommet. Le premier correspondait à l'ancien palais en bois de la monarchie merina et était construit avec les principes, les techniques et les matériaux malgaches traditionnels. Le second, ou Palais d'Argent, était inspiré de la case malgache à laquelle un charpentier français du nom de Legros avait ajouté une colonnade pour l'entourer. Le troisième édifice, monumental, était le palais de la reine, édifié en pierre, sur un modèle européen, mais il avait préservé à l'intérieur une immense case traditionnelle en bois et à toit unique. Pour Deschamps, la juxtaposition de ces constructions résumait les scénarios possibles et symbolisait les deux branches de l'alternative devant laquelle était alors placée la colonisation. Ou bien cette dernière consistera dans une éducation qui élèvera l'indigène tout en respectant son identité, et elle ressemblera au palais de Legros qui vient parfaire l'édifice initial pour le mettre en valeur.

70 A l'occasion du débat parlementaire qui préside à l'octroi d'une subvention de 18 000 francs en faveur de la jeune association, le député catholique Dominique Delahaye s'attache à démontrer qu'elle est sous la tutelle maçonnique et il argumente à partir de l'examen de son Conseil d'administration où les francs-maçons sont majoritaires.

La colonisation se fera accomplissement. Ou bien elle sera une entreprise de domination qui étouffera la culture indigène, comme la construction européenne (anglaise) du palais de la reine enferme la case traditionnelle, et aboutira à la déculturation des populations pour parler en termes d'aujourd'hui.

Mais une telle vision de la laïcité se heurtait au programme colonial et patriotique d'Augagneur. Résolument hostile à la politique de francisation engagée dans la grande île par les autorités coloniales après la conquête de 1895, Deschamps préconise la mise en place d'écoles laïques qui s'appuient sur la culture malgache. Bien vite mis en minorité, il est renvoyé en 1906 par le gouverneur Victor Augagneur. Il avait perdu son combat pour une laïcité « inculturée » à Madagascar et devait laisser la place à une direction de la *Mission laïque* convaincue désormais qu'elle doit tendre à la formation de « missionnaires coloniaux ». Dès lors, l'association se donne pour principal objectif la diffusion de la langue française et adopte un programme proche de celui de l'Alliance française.

En s'attaquant aux missionnaires, religieux ou laïques à la manière de Deschamps, Victor Augagneur cherchait surtout à établir le contrôle de l'administration coloniale sur le pays et à affaiblir les missions qui avaient acquis une grande influence sur la société des hauts plateaux. Mais sa politique agressive suscitait des divisions qui menaçaient l'action coloniale et la privaient de l'appui des missions. Le protestant Raoul Allier se fait alors l'avocat de la liberté de conscience et d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat bien comprise, qui permettrait au moins une coexistence pacifique. Protestants et catholiques se trouvent réunis pour un temps afin de revendiquer la liberté des Eglises. Le développement de la polémique amène le gouvernement à imposer l'apaisement en 1908 et à désavouer Augagneur qui est rappelé en 1909⁷¹.

5. L'union de tous au service de la langue et de la culture françaises

L'épilogue malgache annonce un recul général de l'offensive laïcisatrice à partir de 1910. L'affrontement avec les écoles missionnaires, à travers la construction d'un réseau laïc concurrent, s'est avéré irréaliste. On ne lutte pas contre les statistiques. La prépondérance de la participation française à la mission catholique pèse donc fortement sur les relations de la République et de la papauté. Pour la première, transporter outre-mer l'anticléricalisme français, c'est se priver d'un personnel missionnaire dévoué, assurant à peu de frais dans le monde entier une présence catholique et française. Le réseau missionnaire dispose d'un important dispositif

71 Jean-François Zorn, « La séparation des Églises et de l'État à Madagascar », in Jean-Pierre Chantoin et Daniel Moulinet (dir), *La séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2005, p. 201-217.

d'écoles, où l'on enseigne le français, de l'Égypte à l'Inde et à Singapour. Pour la papauté, s'opposer à la République qui bénéficie, dès les années 1880, d'une large adhésion populaire et incarne la nation, c'est courir le risque de ne pas être compris par la majorité des catholiques. Rome craint de décourager les vocations et les aumônes en apparaissant mener une politique hostile à la France. Elle tente bien de se dégager de cette dépendance avant et après la Première Guerre mondiale et, en 1922, elle transfère à Rome, sous son autorité, les grandes œuvres chargées de financer les missions, pour la plupart fondées en France. Mais elle doit tout au long de la période continuer à composer avec les réseaux français de soutien aux missions et tenir compte de la part occupée dans le recrutement par le personnel français, part qui ne descend pas au-dessous du tiers du total des effectifs avant 1940.

Prenant acte de cette situation, le Quai d'Orsay et le ministère des Colonies renoncent dès la veille de la Première Guerre mondiale à supplanter les écoles missionnaires chrétiennes, d'autant que leur coût est sans rapport pour l'État avec celui d'instituteurs fonctionnaires souvent chargés de famille. La demande d'écoles est suffisamment importante dans l'empire pour fournir à chaque acteur un champ d'action. La stratégie de la complémentarité des propositions scolaires françaises triomphe et restaure l'unité des expatriés par delà les adhésions idéologiques et confessionnelles. La concurrence des missions se mue en cumul des énergies, et l'enseignement laïc dans les colonies abandonne tout caractère antireligieux. Le mot d'ordre est de favoriser à la fois les écoles missionnaires, quand elles ne concurrencent pas des écoles publiques, et les écoles fondées par les associations laïques, façon Alliance israélite universelle, Alliance française ou *Mission laïque*⁷².

Le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, en 1922, consolide cette volonté de coopération dans le respect de l'indépendance de chacun. Désormais, les missionnaires français et les écoles missionnaires catholiques sont présentés par la propagande coloniale comme un des fleurons de la présence française dans l'océan Indien. On leur sait gré de répandre sa langue et sa culture. Transformés en agents de l'influence française, ils occupent une place de choix dans les annuaires destinés à présenter les œuvres françaises à l'étranger. A y regarder de plus près, l'insistance mise à les énumérer masque surtout la faiblesse de la présence française dans l'océan Indien en dehors des colonies, comme le prouvent les données publiées pour l'année 1935⁷³.

Première surprise, l'annuaire indique seulement trois attachés commerciaux pour tout l'océan Indien, à Johannesburg, Calcutta et à Batavia. Au gré de l'énumération des territoires, les statistiques viennent expliquer la faiblesse d'une implantation dont on découvre qu'elle se réduit bien souvent à celle de missionnaires.

72 Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, Nathan, 1983 (condensé d'une thèse d'État en 3 tomes, Paris I, 1981).

73 *Les Œuvres françaises à l'étranger*. Annuaire publié par l'Union des Français de l'Étranger, Paris, 1935, 360 p.

Extraits :

Calcutta : la colonie ne comprend que 65 personnes... Ce sont pour la plupart des commerçants et employés de commerce.

Bangalore : la mission comprend 1 évêque, 36 missionnaires, 82 écoles, 5 hôpitaux et 4 pharmacies-dispensaires.

Bombay : les sœurs franciscaines de Marie entretiennent dans l'Inde une quarantaine d'écoles et orphelinats avec un total d'environ 6 000 élèves.

Dakka : la mission comprend 2 évêques et 26 missionnaires et entretient 78 écoles...

Madras : il existe quelques établissements religieux fondés par des Ordres religieux français. La mission comprend 1 évêque, 28 missionnaires, 31 écoles et 7 pharmacies-dispensaires.

Birmanie : en dehors des missionnaires le nombre des Français est très faible et se réduit à quelques familles. Par contre, on y compte environ 110 religieux et religieuses.

Ceylan : On peut estimer à environ 200 personnes l'effectif de la colonie française... Les religieux et religieuses forment à beaucoup près la plus grande partie de cet effectif.

Singapour : la mission comprend 1 évêque et 31 missionnaires et entretient 1 séminaire et 77 écoles. Les Dames de Saint Maur entretiennent dans les *Straits Settlements* 5 écoles plus une école destinée aux Chinois. Etc.

On pourrait poursuivre l'énumération avec les territoires de la côte africaine de l'océan Indien. Les résultats y sont encore plus accablants du point de vue de l'annuaire : du Kenya à l'Afrique du sud, la présence de quelques missionnaires catholiques ou protestants français peine à affirmer une présence française.

Le réseau missionnaire, dont les œuvres sont réquisitionnées comme françaises, masque au final l'impuissance de la France à être présente en dehors de ses missionnaires. Leur appui supposé au rayonnement de la France repose d'ailleurs sur un postulat que la réalité du terrain est loin de vérifier en dehors des colonies françaises. Avec une insistance accrue après la Première Guerre mondiale, et l'expérience des effets désastreux des luttes nationales sur les missions, la papauté ne cesse de répéter aux missionnaires qu'ils ne sont pas au service des intérêts de leur nation d'origine⁷⁴. La

74 Benoît XV d'abord, avec l'encyclique *Maximum illud* en 1919, Pie XI ensuite avec l'encyclique *Rerum Ecclesiae* en 1926, la congrégation de la Propagande enfin avec ses instructions adressent des mises en garde très claires contre la confusion entre mission et colonisation. L'instruction *Quo efficacius* est sans doute la plus explicite : « Les missionnaires auront également souci de bannir toute idée de préparer la voie parmi les populations qui leur sont confiées à une pénétration politique de leur nation (ou de leur empire ou de leur république)... Ils ne se mêleront donc jamais des intérêts politiques et temporels d'aucune sorte de leur propre nation ou même d'une autre nation. Mais ils auront uniquement et constamment devant les yeux ce suprême et saint commerce : les âmes à gagner et la gloire de Dieu à répandre de toutes leurs forces ».

littérature coloniale s'en tient néanmoins à l'image rassurante de missionnaires français qui diffusent par leurs écoles la langue française, alors que les enquêtes romaines de l'entre-deux-guerres montrent une réalité beaucoup moins favorable. Si le français est enseigné dans les territoires britanniques de l'océan Indien, c'est à côté de l'anglais, et essentiellement dans les établissements réservés à la formation d'élites⁷⁵.

6. L'arme culturelle dans l'océan Indien : modèle français, modèle britannique

Depuis la fin du XIX^e siècle, toute mise en scène de l'empire colonial français comporte donc un volet missionnaire, comme en témoignent l'Exposition universelle et coloniale de Lyon en 1894, et surtout la grande Exposition universelle de Paris en 1900. L'intermède anticlérical est de courte durée et l'exposition coloniale de Vincennes, en 1931, est l'occasion de souligner devant l'opinion publique l'harmonie qui règne entre le colonisateur et le missionnaire outre-mer. La place réservée aux missions catholiques (et de manière plus discrète, protestantes) témoigne de ce consensus que célèbrent les discours officiels. L'exposition consacre la reconnaissance de la nation pour la participation des missions à l'œuvre coloniale, quitte à taire les divergences qui subsistent sur le terrain ou dans les relations entre la République et la papauté.

Mais le discours qui célèbre la grandeur de la France comme puissance mondiale peine à faire oublier une réalité plus cruelle, et dont l'océan Indien est une parfaite illustration. Si la France a fait de ses colonies dans la région des espaces réservés à son influence culturelle, en partie grâce clergé colonial (Bourbon) ou aux missionnaires français (Djibouti⁷⁶), elle perd du terrain dans certains cas (Seychelles⁷⁷) et se contente le plus souvent de préserver ses acquis (Maurice). Mais la manipulation des données par *L'Annuaire* qui assimile écoles tenues par des missionnaires français et écoles françaises, ne doit pas faire illusion et entretient un malentendu sans doute conscient. A quelques exceptions près, l'objectif de la majorité des enseignements catholiques est de contribuer à l'influence catholique plus que française. Et dans la plupart des territoires, l'action missionnaire passe dans le primaire par le recours aux langues indigènes, fortement encouragé par Rome, et dans le cycle secondaire par le respect des programmes

75 Recherche collective en cours autour de l'École française de Rome et du LARHRA (Lyon) : Enquête romaine sur les écoles catholiques dans les missions (1919), Arch. Congrégation Propaganda Fide, NS rub. 95/2, 1923-1925, vol. 875, f. 63 à 746.

76 Colette Dubois et Pierre Soumille, *Des chrétiens à Djibouti en terre d'islam (XIXe-XXe siècles)*. Préface de Claude Prudhomme. Paris, Karthala, 2004, 376 p. L'ouvrage montre aussi que Djibouti fut un autre exemple de compétition virulente entre écoles publiques et catholiques avant que le réalisme n'y impose un autre compromis scolaire.

77 « On compte dans les îles Seychelles une cinquantaine de Français des deux sexes, dont une trentaine de religieux [...] La plupart des écoles fondées par les ordres religieux français ne peuvent malheureusement plus guère être considérées comme des écoles françaises par suite de la diminution constante du nombre des frères et des sœurs français », *Les Œuvres françaises à l'étranger, Annuaire de 1935, op. cit.* p. 128.

britanniques, condition nécessaire pour accéder aux diplômes. Quelques collègues prestigieux, destinés aux garçons et aux filles, constituent des îlots remarquables de francophonie dans un océan dominé par la culture anglo-saxonne. Mais on est loin de ce réseau d'écoles missionnaires et laïques rêvé par les promoteurs d'une politique linguistique et culturelle. Les premières poursuivent leurs objectifs propres. Les secondes connaissent un développement local et fragile, surtout dans la Méditerranée orientale et l'Amérique. *L'Alliance française* tarde à s'enraciner dans les pays de l'océan Indien avant la Deuxième guerre mondiale. En Afrique du sud, le comité fondé à Durban en 1936 est isolé. Si des comités sont fondés à Bombay (1938) et Calcutta (1940), il faut attendre le traité de cession des établissements français à l'Inde et l'installation à Delhi (1956) pour que le réseau indien de l'Alliance française acquière une réelle importance en Inde⁷⁸. Seule l'île Maurice échappe à cette situation et demeure une remarquable exception, tant par l'importance des écoles congréganistes qui enseignent le français⁷⁹ que par sa précoce création d'un comité local de l'Alliance française à Port-Louis dès 1884.

Dans le même temps, la Grande-Bretagne exerce sa domination sur l'océan Indien à travers la supériorité de sa flotte et le dynamisme de son commerce. Elle adopte une toute autre attitude à l'égard des missions chrétiennes, y compris anglicanes. Tirant les leçons de la sanglante guerre consécutive à la révolte des Cipayes en 1857, les gouvernements successifs observent une grande prudence à l'égard des missions chrétiennes⁸⁰. Fidèles au principe de la neutralité religieuse, les gouvernements successifs traduisent rarement en interventions concrètes leurs éventuelles sympathies pour les missions protestantes et ils veillent à interdire toute forme de prosélytisme susceptible de troubler l'ordre colonial. Les autorités locales font preuve du même souci d'équilibre dans les colonies, ce qui surprend et réjouit les missionnaires catholiques français, étonnés des bonnes dispositions de leurs interlocuteurs, à Ceylan, en Inde ou à Maurice.

Cela ne signifie pas que la Grande-Bretagne soit restée insensible aux enjeux culturels. Mais l'association de l'Etat avec une confession particulière, fût-elle celle du souverain, n'est plus pensable depuis que le pluralisme confessionnel a été reconnu dans le pays au cours du

78 « L'histoire de l'Alliance française de Delhi », *Lettres du C.I.D.I.F.* n° 38 par Rachel Echappé, in <http://cidif.go1.cc>.

79 *L'Annuaire* de 1935 recense trois écoles primaires (Port-Louis), primaire supérieur (Rose-Hill) et collège (Curepipe) tenus par les Frères des Ecoles chrétiennes et leur attribue 2240 élèves.

80 Deux synthèses récentes relativisent le postulat qui a fait des missions la courroie de transmission de l'impérialisme et montrent leur ambivalence : Norman Etherington (éd.) *Missions and empire*, Oxford, Oxford University Press, 2005, 332 p. ; Andrew Porter, *Religion versus Empire. British Protestant Missionaries and Overseas Expansion, 1700-1914*, Manchester University Press, 2004, 373 p.

XIX^e siècle⁸¹. Il n'est plus question d'avantager une Eglise aux dépens de l'autre. Certes, la majorité des dirigeants britanniques ont la conviction que la modernisation coloniale passe par l'anglicisation. Mais cette action culturelle n'a pas besoin d'être appuyée sur des réseaux privés laïques ou missionnaires, puisqu'elle s'applique à des territoires britanniques où le cadre législatif et la fixation des programmes scolaires créent les conditions de cette anglicisation d'une élite. Le modèle britannique s'impose par la simple exportation de son système scolaire et par l'obligation pour les « indigènes » de maîtriser l'anglais s'ils veulent se faire une place dans la société coloniale⁸². En retour, la classe moyenne occidentalise, notamment indienne, au sortir des écoles anglaises, se fera naturellement la cliente de produits de la métropole : « Là où nos principes et notre langue domineront, notre commerce fleurira de même » ajoute Charles Grant, l'un des pionniers de cette politique en Inde.

Pour être reconnues, et subventionnées, les écoles missionnaires sont donc obligées d'adopter l'anglais au-delà d'un certain niveau d'instruction. Dans la compétition pour gagner la confiance des populations, les appartenances confessionnelles comptent peu⁸³. Les élites indiennes, comme en témoigne la formation des futurs leaders nationalistes, ont tôt fait de comprendre que le passage par l'enseignement secondaire ou supérieur britannique était la condition nécessaire de la préservation ou de la consolidation de leur place dans la nouvelle société née de la colonisation, sans pour autant renoncer à leur « indianité »⁸⁴. Dès lors que les collègues missionnaires offrent les meilleures chances de réussite, ils deviennent une voie normale pour atteindre les objectifs. Ils s'inscrivent dans des stratégies où l'anglais dispose d'un avantage évident et où l'influence escomptée par la France au travers de la langue devient marginale en dehors de ses colonies, à l'exception de Maurice.

Une autre perception de l'océan Indien

La rivalité franco-britannique dans l'océan Indien reçoit ainsi un éclairage bien différent quand elle est observée à une échelle mondiale. Une perspective régionale donne le sentiment d'un relatif équilibre grâce aux

81 Jacques Carré et al., *Le monde britannique. Religions et cultures (1815-1931)*, Paris, Sedes, 2^{ème} édit. 2009.

82 Cécile Deer, *L'Empire britannique et l'instruction en Inde (1780-1854)*, préface de Pierre Laderrière, Paris, Institut EPICE et L'Harmattan, 2005, 165 p.

83 Le cliché selon lequel les écoles protestantes recourent aux langues indigènes et les écoles catholiques au français résulte de la généralisation de cas particuliers. La seule différence véritable dans l'océan Indien tient à la place faite au français, comme langue étrangère seconde à côté de l'anglais, dans les collèges catholiques. Il convient donc de nuancer fortement la présentation qu'Yves Lacoste fait de cette question dans : « Pour une approche géopolitique de la diffusion de l'anglais », *Hérodote*, 2004, n° 115, « Géopolitique de l'anglais ».

84 Sebastian Sanne, *British Colonialism in India and its Influence on Indian Society*, Revised Edition Internet,

<http://sanne.squarespace.com/storage/British%20Colonialism%20in%20India%20and%20its%20Influence%20on%20Indian%20Society.pdf>.

positions maintenues par la France dans les Mascareignes et à la colonisation de Madagascar et des Comores. Elargie à l'ensemble de l'océan Indien, l'observation du rapport de forces est au contraire entièrement favorable à la Grande-Bretagne qui contrôle les voies maritimes, le commerce et les câbles télégraphiques, occupe les points névralgiques, étend sa domination sur toutes les rives de l'océan. Les quelques milliers d'élèves qui fréquentent des écoles où l'on enseigne le français, à côté de l'anglais, dans l'Empire des Indes ou en Afrique, ne sauraient donner le change. Ils peuvent au mieux assurer une influence locale mais jamais déterminante. Quant aux missionnaires français dont la propagande coloniale revendique le soutien, leur poids relatif ne cesse de se réduire avec l'internationalisation croissante des sociétés missionnaires. Et les discours publics se gardent d'évoquer la nécessité dans laquelle les missionnaires se trouvent de négocier avec les aspirations nationales pour permettre aux jeunes Eglises de s'enraciner. Au total, avant les années 1950 au moins, « la diplomatie de la langue »⁸⁵ obtient des résultats limités et fragiles dans l'océan Indien.

La prise en compte des échelles s'avère tout aussi déterminante dans l'approche des compétitions religieuses entre catholiques et protestants. L'importance que leur accordent les Français contraste avec le pragmatisme des Britanniques qui refusent de se lier à une Eglise particulière et veulent d'abord préserver la paix publique. Vue de Londres, parce que les intérêts britanniques sont mondiaux, la vraie question religieuse est celle de la place de l'hindouisme et de l'islam dans le monde colonial britannique.

Le changement d'échelle incite enfin à reconsidérer les périodisations « francocentrées » et à inscrire dans un espace plus vaste les événements qui se déroulent dans le sud-ouest de l'océan Indien. L'année 1815 constitue un point de départ acceptable après le Congrès de Vienne qui a consacré la domination britannique, et mis provisoirement hors jeu la France. Mais l'historiographie britannique récente préfère 1783, parce que l'indépendance américaine déplace les regards britanniques du côté des Indes⁸⁶. S'ouvre alors une longue séquence d'expansion impériale qui court jusqu'en 1870. Ce découpage a le mérite de casser la barrière artificielle des guerres de la Révolution et de l'Empire et d'embrasser, dans un même mouvement, des mutations qui concernent tout l'océan Indien, y compris les Mascareignes. Le milieu du siècle voit ensuite s'esquisser un essai de rééquilibrage qui aboutit à la colonisation de Madagascar en 1896. Mais plus que la proclamation du Second Empire, c'est le nouvel ordre européen né de l'unité allemande en 1870 qui redistribue les cartes et rend anachronique la rivalité franco-britannique face à la montée en puissance de l'Allemagne.

85 Outre l'article cité note 30, voir l'ouvrage de François Chaubert, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue : l'Alliance Française, 1883-1940*, Paris, L'Harmattan, 2006, 321 p.

86 Marshall P. J., *The Cambridge Illustrated History of the British Empire*, op. cit., p. 24 et ss.

Avec le triomphe l'Entente cordiale, l'océan Indien devient le théâtre d'un partage des influences où la supériorité britannique n'est pas contestée, mais fait à la France une place, certes secondaire, mais pas insignifiante. La Deuxième Guerre mondiale viendra remettre radicalement en question cette *pax britannica* et clore le cycle.

Claude Prudhomme est Professeur d'Histoire Contemporaine
clprudhomme@wanadoo.fr

